

Rentrée 2023

Discours de Monsieur le Vice-Bâtonnier Vincent Nioré

Vendredi 24 novembre 2023

Théâtre du Châtelet

(Version du 20 novembre 2023)

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les hautes personnalités,

Mesdames et Messieurs,

Chères consœurs, chers confrères,

Chers Amis,

Il y a dix ans disparaissait Jacques Vergès.

Au beau milieu de l'été, avec la Bâtonnière en exercice, Christiane Féral-Schuhl, nous assistions à ses obsèques.

Marque de respect à l'égard d'un grand avocat, autant que devoir moral.

J'ai relu « Beauté du crime », l'un de ses nombreux ouvrages sur la défense, publié en 1988, qui traite de l'omniprésence du crime, de la part maudite de l'humanité et de la nécessité de la regarder en face sans détourner le regard.

A l'époque, j'avais 5 ans de barre.

J'en ai plus de 40 à cet instant.

Les mots ont gardé toute leur force et leur saveur.

Je le cite.

« Si loin que je me souviens, la justice ne m'est jamais apparue comme une calme pesée d'âmes faite par des juges assis et sacrés... Son symbole pour moi n'a jamais été la balance du marchand mais la sagaie du guerrier. La vie, pour moi, c'est chaque jour la rencontre de milliardaires et de mendiants, de saints et d'assassins, de militants et de flics, de juges et de gardiens de prison, de journalistes et de poseurs de bombes ».

Et il rappelait à ce sujet qu'il était l'avocat de l'ASALA :
« L'Armée Secrète Arménienne de Libération de l'Arménie ».

Il poursuit :

« L'infraction est caractéristique de la société humaine. »

Et je pense à l'Arménie, je pense au Haut-Karabagh, je pense à l'Artsakh, je pense à l'épuration ethnique de 120 000 Arméniens dans l'indifférence de la communauté internationale. Je pense à Israël.

Je pense à tous ces innocents, à ces enfants, ces femmes, ces hommes, arméniens, juifs, une fois encore, victimes des pires pogroms, des crimes de sang, enlevés, égorgés, déportés, décapités, violés, démembrés, massacrés, génocidés.

Au massacre s'ajoutent la haine, l'antisémitisme, le racisme, dans leur répugnante recrudescence contre laquelle il nous faut lutter de toutes nos forces.

Je pense aux innocents, aux enfants bombardés de Gaza qui écrivent leurs noms dans la paume de leurs mains pour que leurs corps puissent être identifiables sous les décombres du droit international, sous les décombres des « lois » de la guerre autant de lois sanglantes !

Je pense aux avocats de Gaza. Nos confrères bombardés.

Je pense à notre consœur Amit Soussana, avocate israélienne, otage du Hamas depuis le 7 octobre 2023, parce que juive.

Le 7 octobre est une journée de génocide : Un plan concerté pour tuer des juifs, pour exterminer des juifs parce que juifs.

Je pense à nos 5 confrères israéliens tués par les roquettes du Hamas et dont les cabinets ont été détruits.

Je pense à notre confrère palestinien Raji Sourani, fondateur et directeur du Centre palestinien pour les droits humains, ancien vice-président de la FIDH, lauréat du prix des droits de l'homme de la République Française, qui réclamait il y a peu son évacuation de Gaza et qui a pu en sortir !

J'y pense parce que je suis Arménien par le sang et par le cœur.

Parce que je suis Juif par le cœur. Parce que je suis de Gaza par le cœur.

Parce que de 1940 à 1970, des Arméniens rescapés du génocide de 1915, vivaient paisiblement à Gaza comme nous le montre l'œuvre du photographe Khegam Djeghalian.

Gaza, « prison à ciel ouvert » « cimetière à ciel ouvert », mais réservoir à ciel ouvert des criminels de la pire espèce du Hamas.

J'y pense parce que je suis avocat.

Et que la défense de l'humanité incombe aux avocats.

Même si je n'arrive pas à surmonter un indicible sentiment d'impuissance dans ce monde à la dérive qui va de folie en furie.

Bien sûr, seul le droit peut nous sortir de la violence mais attention aux violences commises au nom du droit.

A Jérôme Gavaudan, président du conseil national des barreaux que je salue, le Saint Siège par la voix du pape François, a murmuré à ce sujet :

« L'Etat de droit est au service de la personne humaine et vise à en sauvegarder la dignité, ce qui ne souffre jamais aucune exception. C'est un principe ».

L'Etat de droit est un sacerdoce!

Comment accepter qu'en son nom le pire soit commis voire justifié ?

Une question : L'Etat de droit a-t-il le droit de délivrer un permis légal d'humilier aux forces de l'ordre ? Un permis légal de tuer ?

Rappelez-vous, avril 2020, Ile Saint Denis, des policiers interpellent un homme, de nationalité égyptienne, nationalité sur la foi de laquelle, ils se croient autorisés à lui dire :

« Il ne sait pas nager. Un bicot comme ça, ça ne nage pas ».

Ce sont les mots de la ratonnade du 17 octobre 1961 par les mêmes « les casqués à matraque » : « Ici on noie les algériens ».

« Ah ça coule, tu aurais dû lui accrocher un boulet au pied ».

A ce sujet, Jacques Vergès employait le mot « arabicide ».

Et comment ne pas y revenir ?

Là aussi, Jacques Vergès aurait eu des mots.

Cet évènement, m'a ramené dans un passé lointain, auprès d'un petit garçon que je connais bien.

Un garçon, petit-fils d'apatride, exilé, banni des plaines verdoyantes de l'Ararat et du village héroïque de Chabin Karahissar.

Qui toute son enfance a eu droit aux insultes, au « Sale arabe ! », « Mais quel travail d'arabe ! » pour signifier la médiocrité de nos devoirs de classe, « Sale Algérien ! Sale Arménien ! »

« Mais je suis Français » ! répondais-je à mes camarades de classe, desquels nous nous protégeions en nous recouvrant le visage de savon sans nous rincer pour leur prouver comme un défi que nous avions fait notre toilette avant l'école... parce que « affreux, sales et méchants ».

J'y ai eu droit.

Sans doute est-ce cette épreuve de l'injustice qui a fait de moi un avocat.

Et ma rencontre avec les mots, avec la parole a guidé mon combat pour l'égalité et contre la haine.

Ces mots qui peuvent tuer autant qu'ils peuvent sauver.

L'injure raciste et antisémite et la violence raciste et antisémite, sont des composantes ataviques de notre patrimoine culturel.

C'est le rôle du droit de lutter contre la haine de l'autre, non de la flatter, encore moins de la légitimer.

C'est le rôle du droit de lutter contre les inégalités, non de les renforcer, encore moins de les légitimer.

Ne démissionnons-pas, ne cédon pas au confort douillet de l'entre-soi, auquel je préfère « l'errance initiatique ».

La véritable révélation issue de ces faits dramatiques à propos de la mise en cause des gardiens de l'ordre moral et de la paix républicaine, concerne la mise en lumière de l'intrusion aussi intolérable qu'incessante de l'exécutif dans l'univers judiciaire.

Vous procureurs, que François Molins, cité par notre confrère Raphaël Kempf, qualifie au répertoire de procédure pénale « d'agents du pouvoir exécutif », vous les poursuivrez tous !

Sans deux-poids deux mesures.

Nous, Avocats, nous les défendrons tous, jusqu'au pire d'entre eux ! C'est le sens de notre serment.

Vous, magistrats du siège, vous les jugerez tous !

Sans deux-poids deux mesures.

Devant toutes les juridictions, quoiqu'il en coûte.

Car la justice est notre bien commun inestimable et elle coûte.

Saluons notre ministre de la Justice en ce qu'il a obtenu l'augmentation historique de son budget. Mais nous sommes encore loin du compte.

Attention à la justice à deux vitesses, qui maltraite malgré elle certains justiciables, et les magistrats eux-mêmes, soumis à des cadences intenable.

Le justiciable ne mérite pas d'être jugé au beau milieu de la nuit ou au petit matin, au rythme des rotations, des cadences infernales de l'usine. Avocats, magistrats, greffiers non plus ne méritent pas de tels traitements !

Et doivent bénéficier de leurs pleines capacités de concentration et d'attention pour suivre les débats et pour que soit rendue une justice éclairée.

Imagine-t-on une justice financière avec des audiences qui prendraient fin aux premières heures de l'aurore ?

Il est cinq heures Paris s'éveille et la justice d'urgence reste en éveil dans un contexte où la presse nous annonce que les commissariats de police sont saturés par 2,7 millions de procédures en souffrance et c'est bien de souffrance dont il s'agit.

Chacun doit pouvoir se défendre au plein de ses capacités .

La justice ne peut pas être une souffrance. Jamais.

Attention à l'égalité donc. Mais attention aussi à la liberté, ou mieux, à la lutte contre les abus de pouvoir !

N'oublions pas que nous sommes, avocats et magistrats, les gardiens de l'Etat DE droit. Nous devons avoir les moyens d'accomplir notre mission.

Et nous aussi, avocats, comme les magistrats, nous ne pouvons être entravés.

Pour qu'existe une défense forte, que Jacques Vergès définit comme un « art autonome », il nous faut des avocats libres d'exercer leur sacerdoce.

Sans entraves ni intrusions qu'elles soient judiciaires ou législatives.

Vous me connaissez, je ne changerai pas, pour moi une seule perquisition chez l'avocat , c'est déjà et toujours une de trop !

La loi Confiance qui a posé l'exigence de démonstration de raisons plausibles contre l'avocat mis en cause et soumises à l'appréciation du JLD, n'en a pas réduit le nombre. Elles n'ont jamais été aussi nombreuses ! 34 avocats perquisitionnés à ce jour en 2023! Un record depuis 2008 !

La perquisition systématique à outrance est le marqueur d'une inquisition symbolique chez le journaliste comme chez l'avocat alors que secret des sources et secret professionnel sont les fondements de la démocratie judiciaire.

Le barreau ne peut pas vivre sous contrôle judiciaire généralisé dans un climat de suspicion permanente.

Avec son cortège d'atteintes à notre secret professionnel qui couvre autant l'activité de défense que la consultation juridique comme le juge la Cour de Justice de l'Union Européenne.

D'autant que ce sont des magistrats **civilistes** qui ont jugé que le procédé répulsif et intrusif des fadettes constituait une ingérence dans l'exercice du droit au respect de la vie privée au sens de l'article 8 de la CEDH qui inclut le secret professionnel des avocats. Et nous savons que la jurisprudence civile est très souvent protectrice des garanties fondamentales.

De son côté, le législateur, pourtant gardien de l'état **DU** droit, a préféré l'activation à distance des appareils électroniques dont seule la retranscription, pas la collecte, des données était à peine de nullité pour les avocats, les magistrats, les journalistes!!!

Jusqu'à l'heureuse censure du Conseil Constitutionnel qui a jugé que « le législateur a permis qu'il soit porté au droit au respect de la vie privée une atteinte qui ne peut être regardée comme proportionnée au but poursuivi ».

Et comme le fait observer un magistrat, « de quelles « *méthodes de barbouzes* », n'avons-nous pas été sauvés par cette décision du juge constitutionnel ? ».

Avec la bâtonnière de paris, le Conseil de l'Ordre, la commission pénale du Conseil, j'ai mis tout en œuvre pour tenir en échec cette réforme liberticide. Et je suis fier du résultat obtenu.

Merci au Conseil National des barreaux, à la Conférence des bâtonniers, à l'Ordre de Paris pour leur énergie commune à contester ensemble cette réforme condamnable.

Egalité, liberté donc, sont les armes du droit pour tenir en respect la violence et rendre possible la vie en société.

Il ne manque plus à l'appel que la fraternité, pierre angulaire qui nous permettra de les mettre en oeuvre.

Mais là encore, la lucidité est de mise.

Nous devons accepter la réalité, comme nous y exhorte le sociologue Michel Maffesoli et cultiver ce qu'il nomme si bien une « fraternité d'hostilité », une « harmonie conflictuelle ».

Ce qui rapproche avocats et magistrats, c'est leur devoir respectif de jouer leur rôle de contrepouvoir, dans le respect mutuel, pour protéger l'Etat de droit contre les abus de pouvoir qui le menacent constamment.

Montesquieu voulait que le pouvoir arrête le pouvoir.

Sachons distinguer la saine et franche opposition des vaines et puérides querelles d'ego voire de la haine destructrice.

Le combat judiciaire doit rester professionnel, il ne saurait être personnel.

Combat oui, mais à la loyale !

Sauf à instrumentaliser le droit, et nos pouvoirs pour nous faire la guerre, une guerre fratricide.

Et il peut arriver que la justice de la république, soucieuse de l'équilibre entre intérêt public et intérêt privé, décide de se faire un procès à elle-même convaincue de faire le procès d'un autre.

Faute de respecter cette règle non écrite de savoir-vivre judiciaire, il est facile de verser dans l'auto-incrimination de la famille judiciaire, voire le suicide collectif.

Et de trahir la confiance des justiciables déjà bien éprouvée.

Nous devons les uns et les autres faire notre examen de conscience, notre autocritique.

C'est la preuve de notre humilité et de notre courage.

Culture du conflit pour l'avocat, et c'est la confraternité qui en pâtit, trop souvent, de plus en plus.

Culture de l'autorité chez les magistrats, et ce sont les reproches de l'autodéfense, de l'autoprotection, de la vie en autarcie, de la sphère de l'impunité, qui guettent.

Nous devons apprendre à ne pas dramatiser le conflit mais à l'incarner dignement.

Cessons de pénaliser le débat judiciaire !

Ne nous laissons pas gagner nous aussi par l'intolérance à la critique et par l'obsession de l'offense.

Car n'oublions pas que le droit a pour fonction de canaliser la violence, l'agressivité, la part d'ombre de chacun, chacune d'entre-nous.

Canaliser n'est pas supprimer, être dans le déni.

La société nous demande d'assurer notre rôle d'instance cathartique.

A défaut, le théâtre des passions humaines se déplace en d'autres lieux que notre enceinte judiciaire, notamment dans l'espace médiatique.

Alors oui, les avocats ne peuvent pas, ne doivent pas se laisser culpabiliser, se laisser couper le sifflet.

Pour être avocat, pour être juge, il faut du courage.

Courage de l'avocat de parler au risque de déplaire, au risque d'être poursuivi.

Courage du juge d'écouter et d'entendre, au risque d'être heurté.

Courage dont je vous donne la définition de Jean Jaurès cité par Renaud Van Ruymbeke, en exergue à ses « Mémoires d'un juge trop indépendant » :

« Le courage c'est de chercher la vérité et de la dire ».

Que penser des incidents d'audience ?

L'avocat est libre de tout dire pour la défense pour que règne la force du droit à défendre, à se défendre.

Il est exclu de renoncer à ce que nous sommes.

Avec la bâtonnière Julie Couturier, nous n'avons d'ailleurs eu à déplorer d'une manière générale aucun incident d'audience, durant notre mandat, qui s'est déroulé parallèlement au vôtre Monsieur le Procureur général, Cher Rémy Heitz.

Précisément, nous n'avons jamais eu à déplorer le moindre incident en perquisition au cours de notre mandat si bien que j'y vois la preuve d'un réel progrès dans la relation avocat/ magistrat.

Et nous savons que le Juge des Libertés et de la Détention, en matière intrusive, en première instance comme en appel, possède une conscience aigüe de son rôle de « juge de la loyauté et de la régularité de l'enquête à travers la protection des droits fondamentaux » comme l'indique le rapport Jacques Beaume.

Oui, nous autres avocats sommes ces râleurs, jamais contents, que l'on qualifie de « *réboussiers ou reboussaires* » en occitan Nîmois ou Montpelliérain, comme nous l'a confié Madame la vice- bâtonnière de Montpellier, Chère Iris Christol.

« Reboussier » plus exactement, qui veut dire « *toujours prêt à prendre le parti du contraire, le parti du refus, parce qu'attaché viscéralement à son libre choix et à son libre arbitre* ».

Et pour reprendre la formule consacrée : « *Je suis reboussier mais je ne ferme jamais les portes* ».

Ces deux dernières années, plus encore, notre porte fut grande ouverte.

Ouverte aux consœurs, aux confrères.

Ouverte aussi à tous les magistrats.

Et je suis fier en osmose avec ma Bâtonnière, de dire en cette fin de mandat, que nous avons bien travaillé ensemble.

Cher Stéphane Noël, Monsieur le président du tribunal judiciaire de Paris,

Chère Laure Beccau, Madame la procureure de la république de Paris,

Nos réunions de travail ont été constantes.

Notre dialogue continu.

Ensemble, nous avons continuellement cherché à améliorer, à faciliter le quotidien, les relations entre les avocats et les magistrats.

Un remerciement particulier à Madame la première vice-présidente au tribunal judiciaire de Paris, Madame Isabelle Prévost- Desprez, pour nos échanges réguliers et fructueux partagés avec Monsieur le premier vice -président Alain Saffar et nos confrères Elisabeth Grabli et Julien Brochot, anciens membres du conseil de l'ordre sous l'œil vigilant de Anne -Marie Lagrave, directrice du pôle accès au droit et à la justice à l'Ordre.

Un remerciement à Monsieur le Procureur National financier, Cher Jean-François Bohnert. Vous me pardonnerez j'espère mon audace : au PNF il y a un avant et un après Jean-François Bohnert.

Un PNF qui pratique la perquisition chez l'avocat avec circonspection et parcimonie. Un PNF dont les portes sont ouvertes, qui respecte systématiquement le secret professionnel de la défense, et qui admet la présence de l'avocat de la défense en perquisition de droit commun pour discuter ensemble, contradictoirement, des éléments saisis quelle que soit la nature du secret protégé.

Vous m'avez compris ! Le dialogue doit se poursuivre.

Et il faut nous former ensemble à cette matière sensible et confronter régulièrement nos expériences respectives que ce soit à l'Ecole Nationale de la Magistrature ou dans nos murs.

J'ai le souvenir d'un juge d'instruction qui, en perquisition, m'avait dit « vous êtes notre garde-fou » !

Garde ...oui...mais... « Garde-fou » qui par définition « préserve de l'erreur » !

Alors apprenons ensemble !

Nous voulons enfin rendre hommage à tous nos confrères, que nous sommes si fiers de représenter, ma Bâtonnière Julie Couturier et moi-même.

Vous le savez désormais, à l'égard de nos confrères, notre dévouement est de chaque instant.

Il nous a toujours été inconcevable de ne pas être à leurs côtés jusque dans leurs bruyants et brillants excès.

En osmose, là encore, avec ma courageuse Bâtonnière, j'ai toujours répondu présent à mes confrères en difficulté qui nous saisissaient.

Jusqu'à témoigner en audience correctionnelle dans un dossier, qui nous brise le cœur, et comme c'est l'usage, à l'instar du regretté Bâtonnier Olivier Cousi, qui avait fait de même en son temps.

Pour conclure, notre mission dont nous avons fait un devoir, a été de proclamer, de défendre la force du droit !

Plus que jamais il nous faut « Réhumaniser le droit » précisément concilier technique juridique et humanité, raison et sensibilité.

Vous le savez, l'avocat est tenu à un devoir d'humanité, c'est l'un de nos principes essentiels.

Une récente loi organique portant statut de la magistrature a ajouté cette obligation déontologique à la liste des valeurs que les magistrats eux-mêmes s'engagent à respecter.

Désormais, ils jurent de remplir leurs fonctions avec « indépendance, impartialité et humanité » et de respecter « le secret professionnel et celui des délibérations ».

Comme il est essentiel, comme il est fondamental, comme il est puissant ce mot « humanité » trait d'union qui rapproche nos professions.

N'est-ce pas lui,

N'est-ce pas en son nom,

Que nous portons la robe, les uns comme les autres ?

La défense de l'humanité incombe aux avocats. Le jugement de l'humanité, lui, est l'apanage des magistrats.

Comme le dit le bâtonnier Christian Charrière Bournazel à qui je dois tout : « Il dépend de chacun de nous de promouvoir le respect de l'autre et la prééminence de l'ordre du droit sur le désordre des forces ».

Oui, parce que notre mission, la Justice, est plus grande que nous mais ne peut se réaliser qu'à travers chacun de nous, individuellement, chacun à sa place.

Quelle mission !

Quelle gageure !

Un combat de chaque jour, l'engagement d'une vie.

Alors, je me dois de citer notre confrère Alain Molla, éminent avocat pénaliste du barreau de Marseille, qui nous livre une admirable réflexion pleine de sagesse :

« Je suis devenu avocat lorsque j'ai cessé d'avoir peur des juges ».

Il est essentiel pour nous d'Exclure la peur de notre environnement mental pour accéder au dialogue ferme et respectueux de l'un et de l'autre.

Force à celles et ceux qui contredisent mais ne ferment pas leur porte !

Qu'ils soient avocats ou magistrats.

Acteurs du monde judiciaire, je fais mienne la formule de l'immense Henri Leclerc de croire « au matin », mais aussi de croire à la nuit, car comme l'écrivait Jacques Vergès, « j'avance parmi les morts et double leur file étonnée le temps d'un regard » avec la force inspirante des plus grands qui nous ont quittés au cours de notre mandat. Pierre, Jean-Louis, Hervé ... et tous les autres.

Rien que des êtres qui ont dépassé leurs limites pour défendre, si fragiles derrière leurs armures de ténors, de géants qui nous hantent, qui sont à cet instant parmi nous, pour nous, parce que tout simplement, ils sont venus veiller sur chacune, chacune d'entre nous, sur toi aussi cher Éric.

Acteurs du monde judiciaire, sachez que j'ai vécu des instants fantastiques aux côtés de ma Bâtonnière Julie COUTURIER, Chère Julie.

Comme je vous l'ai dit lors de notre cérémonie de passation du bâton du premier décembre 2021, Julie a la « force de tous les courages » jusqu'à nous rendre au corridor de Latchine aux fins fonds de l'Arménie, à 500 mètres de l'armée Azerbaïdjanaise qui avait passé la frontière, avec pour seule protection notre robe d'avocat et la présence d'une trentaine d'avocats dont notre confrère du barreau d'Arménie, Martun Panosyan , Cher Martun Djan, conseiller du bâtonnier d'Arménie aux affaires internationales dont je salue la présence.

« Hayastan ! Martun Djan ! »

Ma bâtonnière, véritable locomotive dans le déroulement de nos obligations quotidiennes, qui à nul autre pareil, a accompli deux mandats en parallèle, le bâtonnat, déjà très lourd à porter, et la vice-présidence de droit du CNB, avec son espace-temps chronophage, sans jamais se plaindre, toujours enthousiaste, toujours à motiver son Vice-Bâtonnier, toujours en première ligne des manifestations pour les droits humains.

Avec la préoccupation permanente en déontologie comme au disciplinaire de la protection de nos valeurs essentielles, comme en contestation de perquisition d'ailleurs, pour que tout simplement vive la profession d'avocat.

Ma bâtonnière qui mérite tous les honneurs et toutes les réussites !

Ensemble, nous vous avons promis le 7 juillet 2020 lors de notre lancement de campagne, juste en face, « aux Deux Palais », « une aurore apaisée », mots que j'emprunte à Michel Houellebecq, si bien que nous sommes fiers de transmettre à Pierre et Vanessa, une relation avocats / magistrats réparée pour un futur constructif dans l'intérêt du justiciable.

Acteurs du mode judiciaire, en cette fin de mandat, j'ai confiance.

Acteurs du monde judiciaire, plus que jamais, en cette fin de sacerdoce, croyez le bien, du fond du cœur, je vous aime !